

269/130/2023

OBJET :

Tableau annuel
d'avancement au grade
d'Adjoint administratif
principal 2^{ème} classe

ARRETE DU MAIRE

Madame Le Maire de la commune de LE SOLER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU le Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut

particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU l'arrêté n°594/261/2021 en date du 05/08/2021 fixant les lignes directrices de gestion,

- A R R Ê T E -

ARTICLE I – Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – Madame GARCIA Carine	Adjoint administratif - Echelon 7 – examen professionnel obtenu le 23/06/2021	16/02/2023

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

ARTICLE II – Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.



FAIT A LE SOLER, le 23/02/2023

Madame Le Maire,

Armelle REVEL-FOURCADE.

Le Maire :

· Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

· Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Notifié le :

Signature de l'agent